

Vie municipale

Maison en partage :
Après son inauguration et
l'installation... P08

Le mot des assos

Boule di Liouns :
Cette année 2023 marque
les 50 ans du club... P13

La « semaine bleue »

La « semaine bleue » et son ac-
tivité d'écriture spontanée peut
révéler de petites pépites... p18



> Le mot de la rédaction

Chères Clarensacoises, Chers Clarensacois,

Dans son prochain numéro, L'Écho du Griffon devrait connaître quelques légères évolutions, sur son aspect graphique et dans ses rubriques. Si vous avez la moindre suggestion à nous faire, nous restons comme toujours disponible à l'adresse mail indiquée ci-dessous.

Avec la réception du prochain numéro, vous devriez trouver dans votre boîte aux lettres un format plus restreint destiné à le compléter : Le Petit Écho du Griffon. Ce dernier paraîtra ensuite systématiquement deux mois après la publication de son grand frère et contiendra quelques informations municipales et un agenda des événements à venir sur les 4 prochains mois.

Nous restons toujours à votre écoute concernant ce journal et les différentes informations que vous souhaitez y trouver. Aussi, que vous ayez l'envie de nous proposer une nouvelle rubrique, un article sur le village, que vous souhaitez nous faire découvrir des artistes clarensacois ou nous faire part de toute autre remarque, vous pouvez nous contacter par mail à lechodugriffon@mairie-clarensac.fr ou par courrier adressé à L'Écho du Griffon et déposé en Mairie.

Nous vous souhaitons une très belle année 2023 !

Jullien Pacioni
Chargé de la communication

- Directeur de publication : Patrick Gervais
- Rédacteur en chef : Jullien Pacioni
- Rédaction : Patrick Gervais, Michel Hamard, Séverine Boisset, Olivier Chapel, Viviane Bonami, André Olivé, Rose-Marie Krawczyk, Jean Comtat, Luc Ponsy
- Conception : PepperWeb (Clarensac) www.pepper-web.com
- Impression : Une Comm'Unik by RV PRINT (Caveirac) Tel : 09 52 72 59 43
- Tiré à 1850 exemplaires



SOMMAIRE

02 Le mot de la Rédaction

03 Le mot du Maire

04 Vie municipale

- Le mot des adjoints...
- Le mot de l'opposition...
- Les infos municipales...

12 Notre village

- Le mot des assos...
- Divers...

23 État civil

24 Numéros Utiles



Photos & éléments graphiques : Mairie de Clarensac, Jullien Pacioni, Associations, Freeplik, Pkabay

L'Écho du Griffon

Suivez toute l'actualité de votre commune sur : www.clarensac.fr



PROCHAINE PARUTION

La prochaine parution du Journal est prévue en juin. Associations, faites-nous parvenir vos textes et informations le 02 mai au plus tard (lechodugriffon@mairie-clarensac.fr).



le mot du Maire



Clarensacoises, Clarensacois, chers administrés,

Je vous souhaite une très Belle Année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité (le plus possible en ces années particulières...) et de bonheurs partagés.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune : l'ensemble du Conseil Municipal, adjoints et conseillers, ainsi que l'ensemble du personnel municipal et communal, administratif, technique, de la police et du service enfance-jeunesse.

Je remercie également chacun des acteurs de notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, enseignants, présidents, membres et bénévoles des associations sportives et socio-culturelles. Grâce à vous tous, Clarensac existe, se dynamise et vit ! Merci à tous !

L'année 2022 s'est terminée et les traditionnelles fêtes de fin d'année se sont déroulées dans la joie ! Pour que petits et grands puissent s'imprégner de la magie de Noël, sapins et décorations ont pris place dans le village et les traditionnelles animations, organisées par la commune et les associations, ont rythmée les dernières semaines. Vous trouverez les temps forts dans les pages de ce bulletin.

Cet automne a été marqué par l'ouverture de la maison en partage, le clos Clarensiago. Après 3 ans de travaux, ces nouveaux bâtiments structurants sont entrés en fonction le 26 octobre dernier, à la grande satisfaction des nouveaux résidents.

Les sportifs de notre commune ont également pu assister à l'inauguration et à la mise en service de 2 courts de tennis entièrement remis à neuf ainsi que leurs clôtures. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont œuvré à leur niveau à l'aboutissement de ces beaux projets.

Dans nos bulletins successifs, vous trouvez les principales actions menées par la Municipalité et 2022 a été une année constructive ! Aménagement de la bibliothèque, inauguration de la maison en partage, chantiers de voirie, travaux de rénovation dans des bâtiments communaux avec la climatisation des écoles, rénovations énergétiques, ajout d'un columbarium chargé de recueillir les urnes funéraires, rénovation des équipements sportifs, enfin lancement d'un marché de qualité où professionnels et clients semblent satisfaits.

L'année 2023 verra la poursuite des différentes réflexions, études et la continuation des travaux lancés (aménagement chemin de la font du Rouve, création du centre social, éclairage public, mur intérieur du cimetière, rénovation des routes et des bâtiments...).

Le début d'année coïncide également avec la préparation du budget 2023. Le contexte économique difficile qui touche de plein fouet les particuliers et les collectivités territoriales n'épargne pas Clarensac. Les coûts explosent dans de nombreux domaines (énergie, eau, alimentation, matières premières...) et la commune, de par sa strate démographique, n'est pas éligible aux différents dispositifs mis en place par l'État pour amortir cette crise. En conséquence, vous devez être conscients que le budget de l'exercice 2023 sera certainement contraint.

Pour maîtriser les coûts en énergie, des mesures ont déjà été prises (illuminations de Noël économes en énergie, températures raisonnées dans les écoles et dans les autres bâtiments...). Néanmoins, nous devons poursuivre nos efforts. C'est pourquoi, les élus ont acté la décision de l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune entre 23h00 et 5h30. Cette action permettra de réaliser des économies substantielles mais surtout de répondre à des objectifs écologiques nécessaires (lutte contre la pollution lumineuse, protection de la faune et de la flore...). Nous avons organisé une réunion publique courant novembre pour présenter ces sujets dans le détail.

Avec l'équipe municipale, nous définissons ensemble les priorités, les projets et les objectifs de notre action en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets soutenables financièrement.

Bonne lecture de ce premier bulletin de l'année, avec mes Meilleurs Souhaits pour 2023. Qu'elle soit heureuse et épanouissante, qu'elle vous garde à bonne santé, qu'elle permette à chacune de vos familles et à chacune et chacun d'entre vous d'entrer dans un temps de joies partagées avec tous ces petits bonheurs qui font le sel de la vie. Qu'elle permette à notre commune d'avancer, pour encore mieux vivre ensemble. Excellente année à toutes et à tous.

Avec tout mon dévouement,
Patrick Gervais

Le mot des adjoints



OLIVIER CHAPEL
FINANCES

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À COURT ET MOYEN TERME

2023 sera une année charnière dans notre mandature. Notre budget est composé de deux principales sections, fonctionnement et investissement, l'objectif de notre équipe étant de bien gérer le fonctionnement pour dégager, en fin d'exercice, une certaine somme. Cet excès de fonctionnement, appelé CAF (Capacité d'Auto Financement), constitue le socle des futurs investissements et du remboursement de la dette. Il est également la première composante du montage financier de tout projet. Compte tenu des éléments à notre disposition actuellement, notre CAF devrait, comme l'année dernière, être supérieure à celle de l'année précédente.

En 2023, les dépenses de fonctionnement seront sans doute en augmen-

tation suite à l'envolée des prix des matières premières et de l'énergie.

INSTRUCTION COMPTABLE M57

À compter du 1er janvier 2023, nous devons présenter nos comptes suivant la nouvelle instruction comptable M57. Une instruction comptable est un plan comptable.

Jusqu'à cette année, l'instruction comptable utilisée dans les collectivités locales était l'instruction M14. À partir de 2024 toutes les collectivités territoriales passeront à l'instruction comptable M57. Néanmoins, la commune de Clarensac a fait le choix d'expérimenter ce nouveau dispositif dès 2023.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- Gestion pluriannuelle des crédits : plan pluriannuels d'investissements (PPI) par exemple.
- Fongibilité des crédits et gestion des dépenses imprévues qui remplaceront à terme nos décisions modificatives (DM).

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Le 4 octobre sous la conduite d'un

préventionniste, officier du SDIS, nous avons réalisé une Commission de sécurité. Nous nous sommes rendus à l'ancienne école que nous avons rénovée en 2021 sur le plan énergétique. Ce bâtiment est occupé aujourd'hui par la Maternelle, la bibliothèque et le carré des arts.

L'ensemble de ces trois entités examinées est considéré comme un seul et même bâtiment. Après quelques remarques, le préventionniste a présenté notre dossier en Préfecture avec un Avis favorable.

LE PETIT MARCHÉ

Avec le froid, les clients se sont un peu raréfiés le vendredi matin et les commerçants et exposants en souffrent.

Ces professionnels apprécient la configuration du marché de Clarensac. Ils souhaitent continuer à être présents sur notre marché hebdomadaire.

Considérant la volonté de la commune de pérenniser ce marché, et les remarques des commerçants concernant le contexte économique, nous avons souhaité diviser par deux les tarifs de droits de place à partir de décembre. Après avis des commissions et élus, cette mesure a été adoptée à l'unanimité au conseil municipal du 1er décembre.



MICHEL HAMARD
CADRE DE VIE - URBANISME
ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ

Dans un souci de communication avec les habitants, une réunion publique s'est tenue le vendredi 25 novembre 2022 pour évoquer deux sujets majeurs :

les économies d'énergie et les travaux de voiries.

Force est de constater que cette réunion n'a pas eu le retentissement souhaité et que la participation a été particulièrement faible pour des sujets importants pour le cadre de vie de notre commune.

CADRE DE VIE - URBANISME

La poste :

À la lecture de ce bulletin, les activités de service de la poste auront été reprises par le commerce « Tabac Presse de la Vaunage ». Son ouverture, initialement prévue en décembre 2021, a dû être décalée à fin janvier compte tenu des travaux et de l'intervention de la Française des Jeux. Au cœur de notre village, il était important de conserver un service public au quotidien : les démarches entreprises l'ont permis.

PLU :

Comme indiqué dans notre précédent bulletin, nous avons initié une étude pour procéder à quelques ajustements mineurs de notre règlement du PLU.

Ces ajustements portent principalement sur :

- l'assouplissement de la réglementation concernant l'implantation des annexes en zone UC ;
- la clarification de la définition de l'espace pleine-terre en zone UC ;
- la mutualisation des accès en zone UC ;
- la définition des récupérateurs d'eau pour permettre la réalisation de toits plats en zone UC et l'assouplissement de l'implantation des annexes en zone A en supprimant le terme « compact » du tableau des destinations et sous destinations soumises à conditions.

Cette modification est simple et s'applique avec une procédure peu contraignante et relativement rapide. Ces modifications seront transmises aux personnes publiques associées (PPA) puis portées à la connaissance du public. La mise en application de ce nouveau règlement devrait intervenir à la fin du premier semestre 2023.

Pour rappel : toutes les demandes d'autorisation peuvent se faire en ligne via le site de la mairie. Si difficulté, ne pas hésiter à contacter le bureau urbanisme de la mairie qui vous conseillera. Ne jamais commencer des travaux sans une autorisation écrite de la mairie. Sachez que des contrôles peuvent être diligentés pendant les travaux et après la fin des travaux par les agents de la police municipale dûment assermentés dans ce domaine après un rendez-vous pris avec le pétitionnaire.

Économies d'énergie :

La situation actuelle des ressources en énergie interpelle chacun d'entre nous et au-delà, notre société dans son quotidien. La commune va devoir faire face à une augmentation importante de ses dépenses en raison des prix du gaz et de l'électricité.

La commission cadre de vie et le comité environnement ont débattu des actions à mettre en place à court et moyen terme. Nos chaudières à gaz, particulièrement « énergivores » seront supprimées dans les meilleurs délais. Les écoles ont été équipées de climatisation réversible permettant à nos

enfants de bénéficier de conditions optimales en été comme en hiver.

Pour l'éclairage public, nous rappelons qu'il est constitué de 865 candélabres dont 285 équipés en lampes LEDS (70 watts max et pouvant être réduites de plus de 50 % de leur capacité). Le reste, soit les 2/3, portent principalement des lampes au sodium (100 à 150 watts), qui ne peuvent pas être modifiées pour une réduction de puissance. Le but, à court et moyen terme, est de remplacer ces lampes. La mise en place des horloges astronomiques télécommandées par nos services est envisagée. Ces sujets font l'objet d'études avec notre prestataire de service SPIE.

Pour un effet immédiat, la commune a décidé d'expérimenter une extinction complète de notre éclairage public de 23h00 à 5h30 (effective depuis le 2 janvier 2023). Une étude est en cours pour réduire l'éclairage en éteignant une lampe sur deux. Cela nécessite de bien identifier les réseaux, le type de lampes et les zones susceptibles d'être concernées, la difficulté venant de la disparité des installations faites au cours du temps.

Par ailleurs, un plan d'action est en cours pour réduire l'éclairage dans nos bâtiments publics, et même les éteindre complètement en l'absence d'utilisation. Il revient à chacun de s'inscrire dans cette démarche citoyenne et de participer à ces actions pour permettre, dans cette période compliquée, de poursuivre les manifestations et activités culturelles programmées.

Coupures d'électricité :

À la lecture de ce bulletin, il est possible que des coupures de courant aient eu lieu sur Clarensac. Ces mesures annoncées par le gouvernement,

d'une durée deux heures, font l'objet d'une pré alerte à J-3 puis une alerte à J-1 pour le lendemain mais à 17 h ! Les écoles ne peuvent pas bénéficier de dérogation comme les hôpitaux ou les infrastructures de la défense nationale. La mairie a réuni es directrices d'école et tous les services concernés pour mettre en place un plan d'action selon les scénarii (heures de coupure). Vous êtes invités à installer sur votre téléphone mobile l'application ECOWATT vous permettant d'avoir l'information en temps réel.

SÉCURITÉ

Nous avons procédé à la mise en place de 2 radars pédagogiques qui rappellent que la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h en général et de 30 km/h dans le centre du village. Il appartient à chacun de respecter la vitesse et notamment dans les rues parallèles aux grands axes (rue des Mimosas, rue du Tal, rue du 19 mars, chemin de la font du Rouve, chemin du Serre etc.), sans oublier la route de Saint-Côme. Notre police municipale va être équipée d'un radar pour effectuer des contrôles sur les principaux axes. Il s'agira de faire de la prévention initialement mais sera suivi d'une répression pour les infractions flagrantes et/ou récidivistes.

ENVIRONNEMENT

Le comité de l'environnement poursuit ses études et débats. Une présentation de la permaculture collective et individuelle par un professeur de la MFR d'Uzès a permis de mieux appréhender les dispositions pour préserver notre environnement et consommer bio. Nous étudions la mise en place d'une végétalisation sur la commune et de plantations d'arbres sur les terrains communaux.





ANDRÉ OLIVÉ
VOIRIE ET TRAVAUX

RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA DOUGUE INFÉRIEUR

Comme les usagers ont pu le constater, les travaux de remise en état de la voirie ont été achevés à la fin du mois d'octobre. Cette remise en état demande 65 578,60 € hors taxes.

À l'usage, une difficulté est apparue : les places de stationnement en épi le long du boulevard sont parfois occupées par des véhicules dont l'arrière déborde sur la chaussée. Comme ce type de stationnement est de préférence réservé aux véhicules légers, nous demandons aux propriétaires de véhicules volumineux tels que : fourgons, petits camions, gros 4X4, de privilégier le stationnement sur le Boulevard de la Dougue Supérieur de façon à ne pas perturber la circulation et pour que la partie dédiée aux piétons ne participe pas à la bande de roulement.

RÉFECTION DU CHEMIN DE LA FONT DU ROUVE

Depuis le mercredi 7 décembre les travaux de réfection de ce chemin ont débuté. **Ces travaux vont se dérouler en 2 phases :**

• **1ère phase :** Enfouissement des réseaux secs : ce travail consiste à enfouir tous les réseaux aériens (téléphonie, électricité, fibre), en y associant une réfection totale de l'éclairage public en créant un réseau plus vertueux avec des lanternes à LEDs. Cette première phase devrait être achevée au début du mois de février.

• **2ème phase :** Réfection de la chaussée, création d'un trottoir et d'une zone partagée pour la sécurité des piétons. Cette deuxième phase débutera dans la foulée de la première et devrait se terminer fin juillet. Certaines parties de la voie seront végétalisées pour éviter de trop imperméabiliser les sols.

Le projet initial a été grandement amé-



lioré au plan de l'aménagement urbain et de la sécurité grâce à la rétrocession par les copropriétaires du lotissement du Carraou de leur propriété commune du terrain arboré central en arc de cercle et par ceux de l'impasse des Dahlias des parties communes de leur lotissement. La commune les remercie vivement.

À l'origine du projet nous désirions aussi faciliter la liaison piétonnière qu'empruntent les écoliers reliant l'Impasse des Dahlias à la Route de Langlade le long du Valat du Pautier

par la pose d'une passerelle légère. Cependant, la loi sur l'eau impose des contraintes et des études très importantes pour permettre la réalisation de ce projet, sécurité oblige ! Nous ne l'abandonnerons toutefois pas, car il permettrait d'assurer une liaison piétonne sécurisée entre quartiers.

Les travaux dans ce quartier du chemin de la font du Rouve vont perturber les échanges et les circulations pendant près de 6 mois, c'est la contre-partie d'une amélioration certaine et tant attendue pour assurer

une sécurité totale pour tous les piétons : les écoliers si nombreux mais aussi personnes âgées et familles. Nous demandons aux riverains ainsi qu'au Clarensacois qui empruntent régulièrement ce chemin de bien vouloir nous excuser pour les différentes nuisances qu'ils subiront et de bien vouloir prendre en compte les déviations mises en place.

Pour tous ces travaux, la commune s'efforce avec ses services administratifs de solliciter toutes les formes de subventions pour alléger son budget (Région, Département, Nîmes métropole, etc).

ÉLAGAGE DES PLATANES

Une campagne d'élagage « taille de bois morts et taille d'éclaircie » a été

effectuée sur des platanes de la circulation du vieux village, au niveau des arènes, des impasses des Tilleuls, de la Calquière et des Fouillées. Ce travail n'avait pas été effectué depuis fort longtemps. Il demande pourtant une programmation tous les 3 ans pour une meilleure efficacité, nous serons donc amenés à le renouveler en temps voulu.



ROSE-MARIE KRAWCZYK
CULTURE ET TRADITIONS

Au mois d'octobre la tradition a été respectée avec l'exposition des santons qui obtient toujours un vif succès dans notre commune.

Le foyer était « bondé » pour le concert de Guitares & Co avec des bis à répétitions et une standing ovation bien méritée.

Les Clarensacois ont apprécié les illu-

minations de Noël le long de la route de Langlade et un Griffes embelli par des guirlandes, afin que le village respandisse de mille feux. Au fil du temps nous souhaitons rénover nos illuminations, en LEDs bien évidemment.

Fin novembre, le marché de Noël a connu un franc et beau succès malheureusement contrarié par un mistral violent et froid empêchant l'installation d'exposants à l'extérieur. Cet avant-goût des fêtes de fin d'année, s'est terminé par le concours de « pull moche » pour adultes et pour les enfants.

Le jury a joyeusement élu les gagnants dans chaque catégorie et un diplôme a été remis aux enfants. Moment très joyeux et festif !

À côté de notre magnifique sapin, a

été élaboré par Grégory et Florian du service technique une chouette boîte à lettre sous forme de Père Noël pour le courrier à expédier au pôle nord. Malheureusement le lendemain nous avons pu constater la dégradation du Père Noël ! On ne peut que regretter ces incivilités ; il est désolant de voir que certains ne respectent rien.

Le programme culturel pour 2023 est établi. Pour que chacun puisse être informé des manifestations à venir, un agenda sera publié et distribué dans les boîtes. Par ailleurs, l'ensemble des manifestations est toujours disponible sur notre site internet.

Tous mes meilleurs vœux vous accompagnent pour 2023, et nous ferons tout notre possible pour organiser un programme culturel à la hauteur de vos attentes.



SÉVERINE BOISSET
SOLIDARITÉ ET SANTÉ

DISTRIBUTION DES COLIS À NOS AÎNÉS DE 85 ANS ET PLUS

Comme chaque année, la municipalité, par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), a distribué des colis aux personnes âgées de 85 ans et plus inscrites en mairie (102 personnes identifiées sur nos listes).

La remise a eu lieu au Foyer les 16 et 17 décembre, au matin. Cette année,

Pour information, voici un tableau indiquant le nombre de nos aînés en fonction de leur année de naissance :

Années	Nombre de personnes
1937	19
1936	18
1935	10
1934	10
1933	6
1932	7
1931	8
1930	6
1929	3
1928	2
1927	2
1926	6
1925	3
1924	1
1923	1



nous avons offert des boîtes « Chocolats du Cœur » au côté de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Cette distribution a pu être réalisée avec le concours des élus (Mme Danielle Dallongeville, M. Erick Vallon et M. Olivier Chapel), ainsi que celui de notre photographe du moment, Caroline.

COLLECTE ALIMENTAIRE DES 25, 26 ET 27 NOVEMBRE DEVANT LE MAGASIN U UTILE

La distribution alimentaire, c'est environ 1 560 repas sur l'année 2022 pour les bénéficiaires de Clarensac et Saint Côme.

Merci à tous pour votre mobilisation en cette période particulière et pour votre solidarité.

Le CCAS remercie également les bénévoles de l'association Clar'en'sac, les élus et les membres du Conseil d'Administration qui ont participé à ces journées de collecte ainsi que le magasin U Utile.



MAISON EN PARTAGE

Après son inauguration et l'installation de ses résidents, la fin de l'année a été marquée par de jolis moments de partage entre résidents en participant à des repas communs, à des animations avec l'animatrice Anne Isabelle de l'association Calade mais aussi, avec l'in-

tervention du centre artistique Oratorio pour fêter l'approche de Noël.

RETOUR SUR LES ATELIERS DE L'ANNÉE 2022

Trois ateliers ont été mis en place durant l'année 2022. « Bien Dormir », « les 5 sens » et « Bien vieillir ».

Deux nouveaux ateliers sont prévus pour 2023, « Comprendre le Sommeil & Initiation à la Sophrologie » en 5 séances de 2h et « Prévention des risques & des arnaques » en 4 séances de 2h.

UN FUTUR LOCAL DESTINÉ AU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public municipal en charge de la politique en faveur des seniors, des personnes en difficulté et des personnes en situation de handicap : il est donc un acteur fondamental de l'action sociale sur notre commune. Afin d'offrir un accueil serein pour tous, il était impératif de séparer les lieux d'accueil du CCAS de ceux de la Mairie. Pour ce faire, le Service Social s'installe dans les anciens locaux

de la bibliothèque. Les travaux sont effectués en interne par nos services techniques, pour une ouverture prévue durant le 1er trimestre 2023.

DONS AU CCAS

Agissez concrètement pour les publics fragiles ou en difficulté, au plus près de chez vous : faites un don à votre centre communal d'action sociale.

En tant qu'« organisme d'intérêt général ayant un caractère [...] social », votre CCAS peut recevoir des dons en contrepartie desquels vous bénéficiez de déductions fiscales au moyen d'un reçu fiscal à déclarer.

Particuliers

Le don d'un particulier ouvre ainsi droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant, dans une limite globale de 20% du revenu imposable.

Entreprises

En tant que mécénat social, les dons effectués aux CCAS, en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des sociétés, à hauteur de 60% du montant des versements.



VIVIANE BONAMI
ADJOINTE ENFANCE
JEUNESSE/SÉNIORS

ENFANCE

Le 2 décembre 2022 la municipalité a offert à tous les enfants un spectacle interactif dans lequel les enfants ont pu s'investir et bien s'amuser. Les élèves de l'école élémentaire ont bien adhéré à l'animation autour de la coupe du monde de foot portée par notre traiteur « Terre de cuisine ». Ils se sont vus offrir un livre collecteur d'images.

Mercredi 21 décembre 2022, les enfants de la commune ont pu assister à

une séance de cinéma avec la projection de « Sauvons le Père Noël ».

Le Centre de Loisirs et le Club Ados, fermés pendant les vacances de Noël, ont repris leurs activités au début de l'année 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Motivés et actifs, les jeunes constituant ce conseil ont des projets plein la tête pour l'année 2023. Ils envisagent entre autres une tombola, un loto en plein air au printemps, une vente de viennoiseries devant les écoles et un tournoi au city et au skate-park.

SÉNIORS

Le repas des seniors les a rassemblés le samedi 17 décembre. Nous avons eu la grande satisfaction d'avoir pu réunir beaucoup de nos aînés dans un moment convivial et récréatif pour tous.



DÉ QUÉ SÉ DIS ?

Le Mot de l'opposition

Il est un peu compliqué de vous écrire ces quelques lignes car depuis la dernière parution du journal municipal ne s'est pas passé grand-chose !!!

En ce qui concerne La Poste nos craintes se sont vérifiées, elle a fermé ses portes au début septembre et à ce jour le Relais Poste Commerçant n'est toujours pas ouvert, privant les habitants de tout service postal.

Pour le reste nous noterons l'augmentation des tarifs de la cantine (mais peut il en être autrement), le début des travaux du chemin du Font de Rouve et la réalisation du boulevard de la Dougue.

Les commissions se réunissent peu souvent et quand elles se réunissent les délibérations sont trop souvent actées et nous n'avons pas de marge de manœuvre. Le CCAS a été convoqué deux fois mais à chaque réunion le quorum n'était pas atteint et la dernière commission association de décembre a été annulée.

La crise énergétique va obliger la majorité à prioriser certains investissements et à en enterrer d'autres. Mais là aussi omerta totale sur leurs choix.

Chères Clarensacoises, chers Clarensacois, comme le veut la tradition nous avons le plaisir de vous présenter nos vœux. La conjoncture est souvent le sujet d'inspiration alors autant dire que depuis quelques années le pessimisme s'est invité à la rédaction de nos propos pour des raisons bien différentes.

En 2020 les mouvements sociaux, en 2021 la pandémie et le confinement qui en on découlé, en 2022 alors que La Covid était encore présente la guerre en Ukraine aux portes de l'Europe est venu perturber le monde et l'économie sociale avec toute l'angoisse que cela peut générer.

Faisons que cette année 2023 une année de solidarité, d'amitié de tolérance et de respect des uns envers les autres. Nous vous souhaitons tout cela mais aussi que votre vie quotidienne ne soit pas perturbée par des problèmes de santé, d'isolement, de craintes multiples tant pour chacun d'entre vous que pour vos proches. Prenez soin de vous et des autres.

*Article remis par mail
le 22 décembre 2022*

*Pour l'opposition,
Estelle Epaud, Gérard Querci*

LE PETIT MARCHÉ



Le Petit Marché continue ! Rendez-vous tous les vendredis matins sur la place de la Mairie !

EXTINCTION ÉCLAIRAGE



Pour améliorer le cadre de vie, réaliser des économies d'énergie et préserver notre santé et la biodiversité, la commune expérimente l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h30.

ASSOCIATIONS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES : L'ANNUAIRE VOUS ATTEND



Vous êtes une association ou un acteur ou actrice économique de Clarensac et vous n'apparaissez toujours pas dans l'annuaire de notre site internet ?

N'attendez plus, contactez le service de communication de la mairie à communication@mairie-clarensac.fr qui vous expliquera la démarche à suivre pour y apparaître !

PERMANENCES

Tous les mois, des permanences sont assurées en Mairie par les services d'Eau de Nîmes métropole et d'EDF Solidaires.

Pour rappel, la municipalité a également signé des conventions avec ces organismes en cas de difficultés de paiements.

- Permanences Eau de Nîmes :
À compléter au bat, attente de confirmation des dates,
- Permanences EDF Solidaires :
[IDEM],
- Permanences Assistante sociale :
[IDEM],
- Permanences Mutuelle communale : [IDEM].

Une grande porte vitrée pour « ouvrir » l'église

Si on interroge un jeune clarensacois, ou un moins jeune, sur le patrimoine de la commune, tous répondront la mairie, l'école Marie Pape Carpentier, l'ancienne école route de Nîmes, peut-être aussi le foyer communal ou les rues et voiries. Combien penseront au temple et à l'église paroissiale Saint André ?

Pourtant ce sont deux éléments majeurs du patrimoine de Clarensac depuis 1907. La loi de Séparation de l'Église et de l'État de 1905 assurant la liberté de culte, attribuait les édifices religieux à des « associations culturelles » à créer. Comme ces associations nouvelles ne devaient pas relever de l'autorité des évêques, l'Église catholique refusa leur création. Par une loi de 1907, l'État tourna la difficulté en décidant que « tous les édifices catholiques devenaient propriété publique et qu'ils étaient mis à disposition des fidèles et des ministres du culte ». Cette loi régit, depuis, le rapport de la commune et de la communauté paroissiale. La ville assure l'entretien et la pérennité du bien, la communauté en a la disposition pour ses activités, en bonne intelligence avec le propriétaire.

C'est dans ce cadre que la municipalité a répondu favorablement à la demande de travaux d'aménagement.

Comme pour toutes les églises paroissiales, l'entrée dans le bâtiment, passée la porte cochère, se faisait par un petit SAS obscur et deux petites portes latérales. La communauté décida « d'ouvrir » plus largement aux fidèles et aux visiteurs par la suppression de la barrière de la porte intérieure du SAS et son remplacement par une grande porte vitrée comme un signe d'accueil : aujourd'hui la nef s'offre largement aux regards dès l'entrée. Sans attendre, « l'ouverture » de l'église s'était déjà manifestée dans l'achat d'un orgue à double usage : animer les offices religieux mais aussi avec l'intention de proposer une offre culturelle en concertation avec la municipalité pour l'insérer dans le programme des activités municipales.

Cette offre se précise dans un calendrier de manifestations en cours de finalisation :

- 3 ou 4 concerts dans l'église,
- une audition de jeunes instrumentistes chaque année devant un public familial,
- des expositions diverses.

D'ores et déjà, le vendredi 16 décembre dernier, trois musiciens dont un chanteur ont réuni des amateurs de jazz pour les enchanter avec cette musique.



Comm'une Actu

Soucieuse de soutenir encore davantage les associations, les acteurs et actrices économiques de Clarensac, et de proposer un outil de communication complémentaire, la Mairie a fait le choix d'adhérer à l'application Comm'une actu l'année dernière.

L'adoption de Comm'une actu va permettre à Clarensac de rayonner bien au-delà de ses limites territoriales puisque des adhérents de nos associations ne résidant pas sur notre commune pourront eux aussi suivre notre actualité !

Comm'une actu est disponible gratuitement pour les smartphones de type Apple et Android.

N'hésitez pas à la télécharger en scannant le QR Code ci-dessous ou en vous rendant sur le site www.communeactu.fr. Toute la dynamique de notre village vous y attend déjà !





Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Clarensac

Le sang, chaque année 1 million de malades sont soignés.

Chaque jour 10 000 dons sont nécessaires afin de soigner :

- les hémorragies : interventions chirurgicales – ou les accidentés de la route par exemple,
- les maladies du sang : la leucémie ou lymphome,
- les cancers,
- et bien d'autres...

Dates des collectes au foyer communal :

- le 26/01/2023 de 14H00 à 19H30
- le 25/05/2023 de 14H00 à 19H30
- le 21/09/2023 de 14H00 à 19H30
- le 23/11/2023 de 14H00 à 19H30

De 18 à 70 ans révolus vous pouvez donner votre sang.



CLARENS'ART à Lodève samedi 26 novembre 2022

« En Route vers l'Impressionnisme »

Première sortie de l'année pour une bonne trentaine de personnes, adhérents et conjoints ou amis. Après 2 années de « diète », une belle envie de découverte s'est manifestée! Une rigoureuse organisation mise en place par Geneviève. Merci à elle ! Première étape au 25ème Salon des artisans créateurs où 60 artisans créateurs de talent présentaient des pièces uniques et originales. De quoi s'en mettre plein les yeux et continuer ses achats de Noël...

Puis nous avons fait une halte au res-

taurant « Entre Terre et Mer ». Un bon repas clôturé par une omelette norvégienne.

La journée s'est poursuivie au musée de Lodève qui présentait l'évolution du paysage depuis la fin du 18ème siècle/début 19ème. L'académisme est encore très présent dans les mentalités, mais les peintres se libèrent des références historiques et littéraires et préparent l'impressionnisme.

Ces artistes peignent une nature exaltée, tantôt fidèle à la réalité, tantôt enrichie par l'écoute des sentiments et émotions.

Une belle journée marathon comme on les aime !

Ô fil de ma Bulle

Le 16 octobre 2022, l'association « Ô fil de ma bulle » a organisé dans le cadre d'octobre rose et de la lutte contre le cancer du sein, la première marche rose de la vaunage, à Clarensac. 650 marcheurs ! Ce fut un réel succès et l'association remercie l'ensemble des participants. Sur place, divers stands et les points de restauration (buvette, snack tenue par l'association « Grappe event » et un food truck « l'instant J ») ont contribué à faire de cette journée une réussite. Et quelle joie de voir nos mamies roses, ravies de vendre leur production au profit de l'association. Nous n'oublions pas la mairie de Clarensac et l'ensemble des employés

municipaux, mais également les bénévoles, qui ont oeuvré pour que la marche se passe dans les meilleures conditions possibles. Enfin, nous remercions l'ensemble des commerçants du village, nos sponsors et nos amis pour leur soutien. Fort de ce succès, nous vous donnons rendez-vous pour la seconde édition de la marche rose de la vaunage, le dimanche 15 octobre 2023.

Nous vous rappelons que l'association a pour objet d'amener les femmes ayant ou ayant eu un cancer faire un tour en bateau à moteur au Grau du Roi afin de leur offrir une bulle de bon-

heur maritime. Si vous connaissez des femmes dans cette situation n'hésitez pas à leur proposer de s'inscrire sur le site helloasso ou de taper sur un moteur de recherche « balade en bateau avec Ô fil de ma bulle ». Ces sorties sont offertes aux femmes par l'association grâce aux dons que nous recevons ou aux actions que nous menons. Nous commencerons les sorties fin avril, le mercredi. Merci.

Vous pouvez nous joindre au 06 10 96 75 08 ou par l'intermédiaire de notre page Face book. A bientôt

Geneviève et Christine



Boule di Liouns

Cette année 2023 marque les 50 ans du club prévu le week-end du 5, 6 et 7 mai. Le bureau est constitué de 11 membres. Le président Aimé Lopez, le secrétaire Gilbert Uccello et le trésorier Éric Floutier sont régulièrement au boulodrome les après-midis en semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). N'hésitez pas à les contacter pour faire vos licences, cartes bienfaiteurs, sponsors...

Le calendrier 2023 :

05 mars qualificatif provençale triplète, **25 et 26 mars** triplète provençale 700€ et 300 €, **08 avril** souvenir Pierre Roustan triplète pétanque 300 €, **18 avril** triplète jeu provençal en 3 parties 300 €, **11 mai** doublette pétanque 150 €, **09 septembre** souvenir Arturo Castro doublette pétanque 300 €, **14 septembre** doublette mêlée 150 €, **17 octobre** triplète jeu provençal 3 parties 300 €, 1 concours **fête du printemps en mai**, 3 concours des **fêtes votives en mai**. Il y a aussi les interclubs vétérans prévus entre avril et septembre.

Venez nombreux à nos manifestations et au boulodrome municipal situé rue du stade au niveau du rondpoint.

Le Président

LE PETIT MARCHÉ

Boulangier • Boucher • Fromager • Primeur • Etc

Tous les vendredis / Place de la Mairie

Retrouvez toutes les informations du village sur clarensac.fr



ECSE (Échange Culturel et Sportif en Europe)

L'association ECSE a été créée en 2015 dans le but de favoriser le jumelage de Navarrés, village de 3000 habitants, situé au sud-ouest de Valencia.

En octobre dernier, à l'occasion de la fête patronale en honneur à Santísimo Cristo de la Salud, le saint protecteur du village, l'ECSE a organisé pour la 5ème fois, un voyage à Navarrés.

17 personnes se sont inscrites pour aller à la rencontre de la population, à la découverte du village et des cultures locales. Voyage entièrement auto-financé par les participants.

C'est dans une ambiance très conviviale qu'ils ont été accueillis par les habitants de Navarrés, en s'invitant aux nombreuses manifestations organisées à cette occasion : Défilé des jeunes sur des thèmes baroques et loufoques à qui serait le plus délirant, los festeros (défilé de jeunes filles costumées, accompagnées de jeunes hommes. C'est une tradition ancestrale. La masclatá (qui signifie « gros pétard », qui est une mise à feu de pétards, un incontournable dans la culture typique de la région de Valencia, et très attendu par tout le monde.

À cette occasion, Mathilde Lopez,

Présidente et Sandrine Santacruz, trésorière de l'ECSE, ont organisé une rencontre avec Madame La Maire de Navarrés, Madame Estella del Carmen Darocas Marin. C'est toujours un moment important pour le jumelage, et d'entretenir des liens amicaux.

Ils ont profité de ce voyage pour aller plus au sud visiter pendant 2 jours, la ville de Granada, et en particulier l'emblématique palais de l'Alhambra et ses magnifiques jardins

Comme à chaque fois, les participants ont été très ravis de leurs découvertes et sur l'organisation du voyage.

généavaunage

Atelier de généalogie
Site : geneavaunage.e-monsite.com

Après notre participation aux rencontres généalogiques des 15 & 16 octobre 2022 à Marguerites, nous avons perduré notre repas de fin d'année au Restaurant Terre et Mer de

Calvisson. Cela nous permet de dialoguer sur nos sujets favoris en attendant de se retrouver dans notre local à Clarensac au mois de janvier 2023 pour continuer nos échanges.





FCDM

«Médaille d'argent de la jeunesse et des sports pour Lionel Zapera»

Le mercredi 14 décembre 2023, Lionel Zapera s'est vu remettre devant ses adhérents, la médaille d'argent de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif par l'adjoint aux sports de Clarensac, M. Erick Vallon assisté de Mme Séverine Boisset.

Monsieur Eick Vallon a fait un discours retraçant le parcours de Lionel en précisant également que le club a fêté cette année ses 20 ans de création.

Lionel a été étonné de cette surprise

organisée par son épouse Patricia, présidente du FCDM-Team Zapera, mais aussi de ce titre « Médaille d'argent de la jeunesse et des sports » qui lui a été remise.

Devant cette distinction, Lionel dit : « Merci beaucoup, mais sans vous je ne suis rien ». Sa femme de rajouter : « Je voulais faire cette surprise à mon mari et que cette médaille lui soit remise devant vous les adhérents, qui sont pour certains des anciens du club et même devenus des amis, en vous remerciant pour votre soutien et votre fidélité ».

Bonne continuation au FCDM-Team Zapera.



Vos démarches administratives



avec Calade
à la Mairie de Clarensac
les 1er et 3ème jeudis du mois

Prise de rendez-vous à Calade Calvisson
ou au 04 66 22 16 35

- Accueil, information et orientation
- Aide aux démarches administratives
- Aide à l'utilisation des services en ligne
- Mise en relation avec les partenaires



Association Vivre en Vaunage

« L'art est formateur bien avant d'être beau » Goethe

Dans l'atelier terre pour enfants tu reçois un morceau de terre pour réaliser un objet, un personnage que tu pétris avec soin. Tu peux l'imaginer ou suivre le thème proposé par Suzette. Puis lorsque la base en volume de ton sujet est prête, tu t'aperçois qu'il faut ajouter il faut des formes en relief. Bien sûr des techniques s'imposent pour soigner l'assemblage ! Alors tu écoutes le maître potier. Tu apprends à observer pour construire ta pièce, tes mains et tes doigts vont exprimer ce que tu veux dire le mieux possible techniquement, voilà l'ambition ; suivront l'encouragement de ton maître et tes proches, la satisfaction de bien faire. Tu découvriras la patience, l'habileté, peut être la déception pour persévérer. Cet apprentissage te sera bénéfique. Alors tu peux venir essayer ou compléter tes connaissances lors de stages pendant les vacances scolaires. Lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h la première semaine de chaque vacances. Tu surveilles le blog, une affiche annonce toujours les stages. Les stages sont ouverts à tous « enfants, adultes ». Tu découvriras également sur le calendrier du blog les dates des samedis. Suzette sera contente de t'y trouver.

Christine, pour le CA de Vivre en Vaunage
<http://vivre-en-vaunage.blogspot.com>
facebook.com/vivreenvaunage/



« La Font de Bonnet »

Clarensacois retraités : rejoignez-nous au club.

D'après les statistiques un français sur quatre est bénévole associatif. Au club « la Font de Bonnet » il n'y a que des bénévoles, le bénévolat est un don de soi pour une activité non rémunérée et librement choisie.

Quelques membres ont investi plus largement et forment le Conseil d'Administration qui réfléchit et propose des activités, des voyages et autres loisirs, la liste peut en être enrichie sans limitation. Le but d'un club c'est d'appartenir à un groupe : on se fait des amis, on crée un réseau de soutien mutuel, de complicité, des liens affectifs : c'est rassurant.

Le club « La Font de Bonnet » a son siège dans la salle Agussol, derrière la mairie :

- le lundi matin un groupe dynamique de marcheurs s'organise pour aller cheminer, dans la bonne humeur, à partir d'un point de rendez-vous dans la Vaunage et parfois pour explorer d'autres lieux plus éloignés,

- l'après-midi des lundis est réservé à la confection d'objets divers et d'ouvrages personnels, dans une ambiance amicale et avec les réparties d'une conversation animée,
- le mardi après-midi se réunissent des joueurs de Tarot, de jeux de société et de mémoire...
- mercredi après-midi ce sont les « aficionados » de la belote qui s'affrontent avant classement final et petit goûter,
- les boulistes ne sont pas oubliés pour les belles journées ensoleillées des vendredis,
- toute proposition nouvelle est bien sûr la bienvenue, le Conseil d'Administration en fera son affaire.

Au-delà de ces rencontres régulières, il faut parler des rendez-vous ponctuels, ce sont les journées galette des rois, paella, castagnade, grillades... N'oublions pas les voyages, le club loue un car tourisme pour la journée et la visite de lieux touristiques, de

musées... avec étape obligée par un bon restaurant, C'est même l'hypermarché espagnol en fin d'année. Des grands voyages sont parfois au programme sur plusieurs jours en réservant car et chauffeur, toute proposition de grand voyage est étudiée.

Toutes ces activités, toutes ces heures passées ensemble favorisent des liens d'amitié, des liens indispensables pour éviter l'isolement et la déprime. Nous savons tous qu'après ces longs mois de confinement et de solitude, il est indispensable de retrouver un groupe, un club une association pour partager de l'amitié et de la sincérité sans discrimination.

Venez nous retrouver à « La Font de Bonnet » venez, restez vous-même, apportez vos idées, votre bonne humeur vous serez vite dans cette excellente disposition qui, chaque semaine, vous fera attendre avec impatience de revoir les « amis ».



HANDBALL 30 SAISON 2022/2023

Club Départemental HandBall 30 Section sport adapté Clarensac
 Site web : <https://www.comite-gard-handball.org>

Depuis plus de 15 ans la commune de Clarensac accueille une section sport adapté et depuis 9 ans le club départemental HandBall 30 qui est affilié à 2 fédérations :

- Fédération Française de HandBall,
- Fédération Française de Sport Adapté qui accueille du public en situation de handicap mental et/ou psychique.

Cette année nous dénombrons une vingtaine de sportifs qui se côtoient tous les mercredis de 19h00 à 20h45 à la halle des sports de Clarensac.

Les séances sont animées Dorian ROUVIERE, éducateur sportif salarié au foyer Hubert Pascal, Didier LYON, éducateur spécialisé salarié à Sésame Autisme, Marie DESHAYS, bénévole au club, Simon THEFAINE, étudiant STAPS, et Brice ARNAUD, salarié du Comité du Gard de Handball.

Les séances sont ouvertes à toutes les personnes qui souhaitent partager le ballon dans une ambiance conviviale quel que soit les différences. Le collectif participe à des actions

mises en place par la Fédération Française de HandBall au travers des rencontres Handensemble mais aussi dans le développement des sports collectifs inclusifs notamment le Hand'In (handball inclusif) via la Dispositif d'Appui à l'Inclusion Sportive.

Pour les joueurs qui rentrent dans une logique de compétition, le club engagera une équipe pour participer au 7ème championnat de France para handball adapté mis en place par la Fédération Française de Sport Adapté. Une équipe en effectif réduite a obtenu son sésame, dimanche 11 décembre en participant à une rencontre Interrégionale à Saint Christophe Valon en Aveyron.

Le collectif participera donc à l'évènement national qui se déroulera du 10 au 12 février en Gironde (Bruges, Bordeaux, Eysines). Lors de la dernière édition en 2020 à Vichy, avant l'interruption due à la crise sanitaire, la section sport adapté de HandBall 30 a été vice-champion de France dans la classification ABC.

Si vous souhaitez pratiquer une activité adaptée dans une ambiance conviviale, rejoignez-nous !

La richesse d'être différents.

Un peu d'his- toire...

La Chapelle Saint Roman

La chapelle Saint Roman était un prieuré annexe de l'église paroissiale Saint André, construite en garigue contre le coteau ; on peut encore en découvrir les murs en bel appareil de pierre (chemin fléché).

L'église Saint ANDRE, disparue aujourd'hui, fut sans doute bâtie entre 1156 et 1190 si l'on en juge par une transaction passée devant notaire en 1190 par laquelle l'église Saint ANDRE devient propriété de l'évêque et église paroissiale. Elle était située « hors castrum » au plus haut du cimetière actuel.

Hormis la TOUR GAZAGNE et la CHAPELLE SAINT ROMAN rien ne persiste du Haut-MOYEN-ÂGE, les remparts, certes, sont encore debout enserrant un village médiéval original et

encore totalement habité, mais les remaniements, les réutilisations, les ouvertures et les démolitions ne permettent plus de bien les identifier. Pourtant des éléments d'architecture sont visibles dans les appartements, et de toutes les époques.

Jusqu'à la fin du Moyen-âge, Clarensac se développe dans ses murailles : construction du Château, au milieu du XIVème siècle par les CATEL et de la seconde église Saint André avec la claustre pour le logement des prêtres.

Au XVIème siècle émergent les idées de REFORME qui entraîneront les guerres de Religion avec des destructions massives mais aussi un renouvellement du cadre de vie et de la vie sociale.

Contribution habitante

La « semaine bleue »

La « semaine bleue » et son activité d'écriture spontanée peut révéler de petites pépites dont les auteurs s'étonnent parfois eux-mêmes. Lors de la journée d'écriture en octobre dernier une clarensacoise Madame Sylvie OLIVER a proposé pour la mise en commun, ce petit texte que nous vous soumettons.

Dans un environnement où tant de mauvaises nouvelles nous assaillent de toutes parts, quand tant de difficultés nous frappent collectivement comme individuellement, comment résister ? comment ne pas défaillir ? Quelles aides attendre ? De qui ? De quoi ?

Madame OLIVER nous donne une piste, un fil conducteur, un moyen d'action dans cette réflexion et son retour vers les « petits plaisirs » et au bout du compte vers le vrai, l'essentiel, le présent.

Elle ne propose rien, elle n'a pas de solution, elle se retourne vers elle-même et se forge son propre chemin vers le bonheur. Ne faudrait-il pas l'imiter tous autant que nous sommes pour redonner un sens à notre vie ?

LES PETITS PLAISIRS

Les petits plaisirs de la vie de tous les jours, se lever le matin avec la lumière du soleil et entendre le chant des oiseaux, prendre son café sur la terrasse et s'éveiller tout doucement à la lumière du jour, ne pas courir, ne rien faire, apprécier ce moment tranquille ou les bruits de la vie ne nous ont pas encore étourdi les oreilles, prendre son temps, respirer, ne penser à rien, aimer ses sensations qui font partie de la beauté de la vie, et peut-être vivre intensément ses petits instants, seule à l'abri des autres, puis ces petits plaisirs de la vie qui nous poussent à bouger, se mouvoir, commencer à réveiller notre cerveau, qu'est-ce que je vais faire aujourd'hui etc... etc. allez hop, la vie est là et il ne faut pas perdre de temps, la journée vient de commencer, les petits plaisirs de la journée, manger à midi au restaurant à l'ombre d'un arbre, peut-être avec le chant des cigales, avec le bruissement de la rue, respirer les odeurs, écouter discrètement les autres ou les regarder simplement, voir toutes ses couleurs et cette diversité, prendre un petit café et aimer la vie là tout autour de soi, faire ou ne pas faire, mais faire au fil du temps sans réfléchir sans prévoir, se laisser aller à l'envie du moment, marcher tout simplement et rêver les yeux et les oreilles bien ouverts pour s'imprégner de tout et ne rien oublier de l'instant présent. Voilà les petits plaisirs qui sont de grands moments, le soir, à la tombée de la nuit écouter les bruits des oiseaux qui vont se coucher, regarde le ciel, les étoiles, la lune qui change tous les soirs en fonction de ses cycles, la lumière, la clarté de la nuit, apprécier encore et encore avant de s'allonger et partir dans ses rêves tout en douceur avec peut-être le petit plaisir de se laisser aller à écouter de la musique des chansons ou lire et s'imaginer ailleurs, le petit plaisir d'être là tout simplement.

Etat Civil

Naissances 2022-2023

BENHAMADI MADJENE Jessim, Dali Né à Montpellier	16/11/2022
HABERT Matthew, Léonard, Marius Né à Nîmes	23/12/2022
CERVO Lindsay, Dominique, Sabrina Née à Nîmes	03/01/2023
ALDEBERT Gabrielle, Maria, Patricia Née à Montpellier	27/01/2023

Mariages 2022

SCHMITT Priscilla, Aurélie // SOULA Loïc, Gilles	22/12/2022
--	------------

Décès 2022-2023

BOYER Georges, Marius, Louis	16/11/2022
KULIG Eugène, Jean	26/11/2022
PAVIE Robert, Jean-Pierre	09/11/2022
JANOWSKY Claude Epouse ABRIOL	30/12/2022
LUCAS Christian Hervé Simon	27/12/2022
DAUMAS Michel, Louis	01/01/2023
FINIELS André, Gaston	12/01/2023
BALMÈS Jean-louis, Bernard	28/01/2023

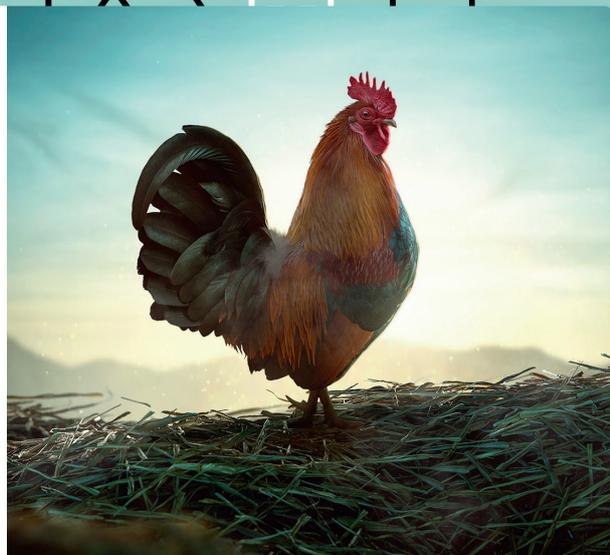


**Pour vous
alerter,
nous avons
pensé au coq...**



Place
du Village

Clarensac utilise
Place du Village,
l'outil de communication
simplifié des communes



SUIVEZ LES ÉVÉNEMENTS !

Pour vous alerter, nous avons pensé au coq...

Mais plus efficace, nous avons préféré « **la notification d'alertes** »
visible sur la WebApp de Clarensac ! Téléchargez ou consultez
votre **WebApp** sur : clarensac.fr

Numéros utiles

LES NUMÉROS MUNICIPAUX

Accueil :04 30 06 53 21
Cellule COVID-19 :04 30 06 53 13
Police municipale :04 30 06 53 10

LES NUMÉROS D'URGENCES

TOUTES URGENCES

Numéro européen d'urgence : 112
Numéro d'urgence par SMS (en cas de difficulté pour appeler en confidentialité, ou pour les personnes sourdes et malentendantes) : 114

URGENCES MÉDICALES

SAMU : 15
SOS Médecin (24h/24h) :3624
Centre antipoison de Marseille :04 91 75 25 25

INCENDIE

Pompiers : 18

SÉCURITÉ

Police Secours : 17
Gendarmerie de Calvisson :04 66 01 20 07

SOS Enfants disparus : 116 000
Enfance maltraitée : 119
SOS Femme battue :04 66 86 85 51
Violences conjugales :3919

URGENCES SOCIALES

SAMU Social : 115

LES AUTRES NUMÉROS

ENEDIS Dépannage :09 72 67 50 30
GRDF Urgence Sécurité :09 69 32 43 24
Eau de Nîmes métropole :09 69 36 61 02
SPIE (éclairage public) :08 00 00 50 66
Déchèterie :04 66 02 54 54

LES JOURS DE COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES

mardi et vendredi, à partir de 5h

COLLECTE SÉLECTIVE

mercredi, à partir de 5h

Retrouvez
vos commerçants,
associations et
professionnels de santé
sur notre site internet !
www.clarensac.fr

ASSOCIATIONS



COMMERCES



SANTÉ



L'Écho du Griffon

8

JOURNAL D'INFORMATION
MUNICIPAL QUADRIMESTRIEL
DE CLARENSAC - FÉVRIER 2023
www.clarensac.fr

clarensac_ @clarensac_ facebook.com/clarensac